

Caractéristiques des pêcheries artisanales océaniques

Tim Adams

*Conseiller en Gestion des pêches
Nauru Fisheries and Marine Resources Authority*

Introduction

Cet article est un condensé d'un document préparé pour la Consultation régionale sur l'élaboration de directives pour garantir des pêches artisanales durables, organisée au siège de la CPS à Nouméa du 12 au 14 juin. Dans l'un des articles du présent numéro (p.6), Michael Sharp et Michel Blanc proposent un compte rendu de la consultation, sous le titre « Pour des pêcheries artisanales durables ».

Loin d'être exhaustif, le présent article se veut un document succinct servant de point de départ à la discussion des participants à l'atelier, sachant que leur mission est de faire entendre la voix du Pacifique dans le cadre du processus engagé par la FAO pour mettre au point un instrument volontaire mondial sur les pêcheries artisanales. Davantage d'informations sur ce processus international sont disponibles, en particulier sur <http://www.fao.org/fishery/ssf/guidelines/fr>. Une fois finalisé, l'instrument de la FAO fournira une série d'orientations de base pour aider les gouvernements et tous ceux qui participent à la gouvernance ou à la régulation des pêcheries à garantir que la pêche artisanale est durable d'un point de vue tant socioéconomique que biologique.

À ce jour, les États océaniques ont peu contribué à l'élaboration de cet instrument, en dépit de l'importance que

revêtent les pêcheries artisanales dans un grand nombre d'entre eux. Dans le secteur halieutique, les États insulaires océaniques ont tendance à davantage se tourner vers des institutions régionales¹ qu'internationales pour s'acquitter de leurs obligations de collaboration pour la conservation et la gestion des pêcheries transnationales, et pour le partage des services scientifiques, de développement, de normalisation et de conseil sur les autres pêcheries. Ils participent généralement moins aux processus de pêche mondiaux que les États d'autres régions.

En quoi les pêcheries artisanales des îles du Pacifique se distinguent-elles ?

Au niveau mondial, les pêcheries artisanales sont en effet diverses. Si cette diversité n'est pas suffisamment contrastée pour que les régions soient classées dans des catégories totalement différentes, la gamme de pêcheries artisanales présentes varie souvent d'une région à l'autre.

En général, les pêcheries artisanales de la région océanique — définies ici comme la zone d'intervention de la CPS² — se distinguent de la moyenne mondiale sur les aspects suivants :

- Les droits de pêche artisanale et de propriété marine coutumière ou communautaire sont plus courants que dans la plupart des autres régions.
- Dans de nombreux pays insulaires du Pacifique, la majorité des habitants pratiquent la pêche et la plupart des Océaniques (à l'exception de ceux résidant sur les hauts plateaux de Papouasie-Nouvelle-Guinée) vivent près des côtes. La mer et ses utilisations font partie intégrante de la culture nationale de nombreux petits États insulaires du Pacifique.
- Généralement, la pêche n'est pas « l'activité de subsistance de dernier ressort » des plus pauvres, mais bien un savoir-faire hérité, supposant certains droits.
- Les pêcheries d'eau douce ne revêtent pas une importance particulière au niveau régional. Si elles sont extrêmement importantes en Papouasie-Nouvelle-Guinée, la plupart des petites îles ne sont pas dotées de systèmes d'eau

Directives de la FAO pour garantir des pêches artisanales durables

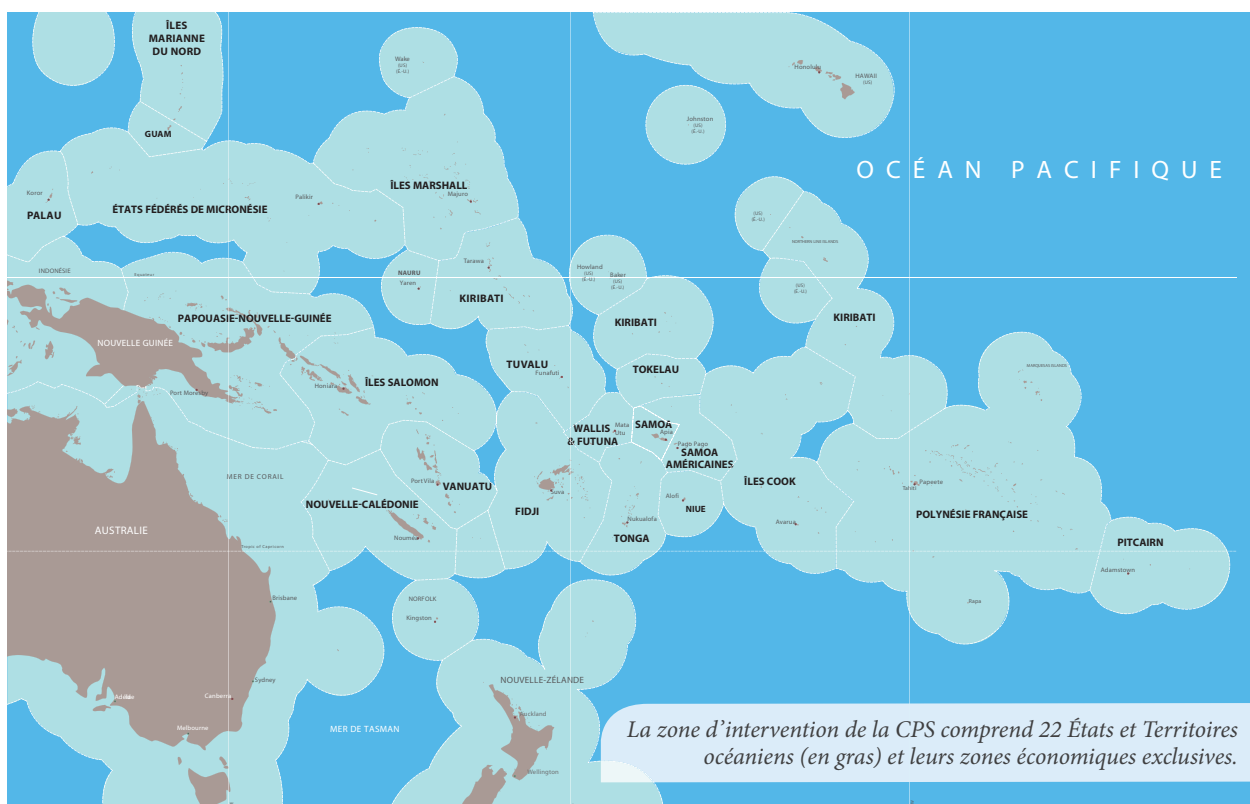
Ces directives devraient contenir des objectifs et des indicateurs mesurables afin d'évaluer les progrès accomplis par les pays au regard de l'objectif ultime de durabilité des pêcheries artisanales. Il s'agira d'un point de départ pour l'élaboration d'un ensemble de conseils plus spécifiques qui pourront être appliqués, selon les besoins, aux circonstances de chaque communauté et pêcheur. Cet instrument devrait également orienter les programmes internationaux d'assistance en faveur d'une gouvernance et d'un développement durable adaptés dans le secteur des pêcheries artisanales, en particulier dans les pays en développement.

¹ Citons notamment le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS), l'Agence des pêches du Forum (FFA), le Bureau des parties à l'Accord de Nauru, l'Accord Te Vaka Moana (TVM) et le Conseil de gestion des pêches dans le Pacifique occidental (États-Unis).

² La zone d'intervention de la CPS englobe les zones de pêche des Samoa américaines, des Îles Cook, des États fédérés de Micronésie, des Fidji, de la Polynésie française, de Guam, de Kiribati, des Îles Marshall, de Nauru, de la Nouvelle-Calédonie, de Niue, des Îles Mariannes du Nord, de Palau, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de Pitcairn, du Samoa, des Îles Salomon, de Tokelau, des Tonga, de Tuvalu, de Vanuatu et de Wallis & Futuna.

douce étendus. Même dans le reste de la Mélanésie, où les cours d'eau sont plus développés, les consommateurs affectionnent peu les espèces d'eau douce, auxquelles ils préfèrent les poissons marins ou d'eau saumâtre.

- Puisque la grande majorité des habitants des petites îles du Pacifique résident sur la côte et ont accès au poisson frais, les réseaux nationaux complets de transformation, de distribution et de commerce sont moins indispensables que dans les régions continentales. Par ailleurs, bien moins de personnes impliquées dans les pêcheries artisanales appartiennent à la catégorie des travailleurs de la pêche tels que définis dans le projet de directives de la FAO. Dans les pêcheries artisanales, la production pour l'exportation est l'exception à la règle.
- Bien qu'il soit difficile d'établir des comparaisons absolues, les ressources halieutiques auxquelles les artisans pêcheurs ont accès dans de nombreuses îles du Pacifique semblent en moyenne moins surexploitées que dans la plupart des régions des autres pays en développement. Cela est probablement dû, d'une part, à l'isolement des zones de pêche côtières par rapport aux grands centres de consommation et, d'autre part, au fait que les Océaniens soient traditionnellement les gardiens de l'espace maritime.
- Les pêcheries artisanales des îles océaniques regorgent d'espèces multiples. Plus d'une centaine d'espèces de poissons et des dizaines d'espèces d'invertébrés y sont ainsi généralement commercialisées ou consommées régulièrement. Il y a très peu de gaspillage et rien n'est rejeté à moins que le spécimen ne soit totalement impropre à la consommation.
- Du fait du manque de pentes peu profondes et de plateaux continentaux (à l'exception ici encore de la Papouasie-Nouvelle-Guinée), les zones côtières se distinguent clairement des zones océaniques. La pêche au chalut d'espèces benthiques est impossible autour de la plupart des îles du Pacifique et les pêcheries côtières sont majoritairement peuplées de poissons coralliens et pélagiques pouvant être pêchés près des récifs.
- Sur de nombreuses îles, en particulier non urbanisées, la pêche de subsistance est plus répandue que la pêche commerciale, mais de nombreux pêcheurs combinent consommation familiale et vente. À la différence d'autres régions où les prises présentant plus de valeur sont commercialisées et où les prises moins vendables sont réservées à la consommation domestique, de nombreux pêcheurs océaniques se réservent les meilleures prises et vendent les autres. Traditionnellement, ils sont peu incités à gagner plus que nécessaire pour satisfaire leurs besoins immédiats et tout excédent manifeste est généralement partagé avec le reste de la communauté.
- Sur de nombreuses îles, les ressources océaniques sont situées relativement près du rivage et il est assez aisé pour les pêcheurs de se concentrer, si nécessaire, sur des ressources océaniques plus abondantes plutôt que sur des ressources récifales plus vulnérables.
- Les pêcheries artisanales des îles du Pacifique soulèvent peu de questions transnationales relevant du droit international. Dans la zone d'intervention de la CPS, les seules frontières côtières séparent la Papouasie-Nouvelle-Guinée et l'Indonésie. Cependant, les considérations transnationales peuvent revêtir une importance



extrême au niveau local. Dans certaines nations océaniques, la propriété marine et traditionnelle est extrêmement codifiée.

- Toutes pêcheries confondues (industrielles et artisanales), la région océanique produit largement plus de poisson qu'elle n'en consomme, selon un ratio d'au moins dix contre un. Le thon ciblé par les pêcheries industrielles est presque le seul produit exporté et la consommation locale est quasiment entièrement satisfaite par les pêcheries artisanales. Toutefois, modifier cette équation pourrait être le gage de la sécurité alimentaire future des Océaniques.

Pêcheries artisanales océaniques

Sharp et Blanc (dans la présente Lettre d'information, p. 6) proposent une définition des pêcheries artisanales et une idée de leur importance économique dans la région des îles du Pacifique.

En Océanie, la différence entre les pêcheries artisanales et industrielles réside principalement dans la distinction entre les pêcheries commerciales de thon (senneurs et palangriers en majorité, ainsi que quelques canneurs) et toutes les autres pêcheries. Les thoniers ligneurs hauturiers (dont quelques-uns sont basés dans la zone d'intervention de la CPS), les grands navires de pêche au vivaneau en eau profonde et les essais occasionnels infructueux de pêche par des chalutiers extérieurs à la région sont plus difficiles à classer. Cependant, du fait de son vaste plateau continental, la Papouasie-Nouvelle-Guinée est un cas particulier. D'autres pêcheries pourraient également être classées dans la catégorie «pêche industrielle».

Pour sa part, le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique peut apporter un autre élément de définition. Son Programme pêche côtière étudie généralement les pêcheries artisanales et son Programme pêche hauturière, les pêcheries industrielles. Cependant, les responsabilités sont partagées en ce qui concerne le suivi de la pêche au thon artisanale.

Le volume total des pêcheries artisanales et industrielles dans les îles du Pacifique a fait l'objet de multiples estimations au cours des années :

En 1996, selon une évaluation de la CPS³ : «La production totale des pêcheries côtières de la région représente un peu plus de 100 000 tonnes par an, soit 262 millions de dollars des États-Unis en valeur nominale [valeur débarquée aux prix du marché dans les économies des îles du Pacifique]. Environ 80 % de cette production provient de la pêche de subsistance.» Cette estimation est extrêmement approximative,

mais il s'agit de la première tentative de synthèse relativement bien informée, si l'on tient compte des probables lacunes et des statistiques disponibles. À l'époque, aucune évaluation des grandes pêcheries de thon de la région n'était disponible. Néanmoins, en 1996, les prises totales de thon avaient été estimées pour cette zone à un peu plus de 956 000 tonnes de bonites, de thon jaune, de thon obèse et de germon⁴. Avec plus de 80 % de bonites, cela correspondrait une valeur totale débarquée d'environ 750 millions de dollars É.-U. En bref, à la moitié des années 90, les prises des pêcheries artisanales de la région océanique plafonnaient à environ un dixième des captures industrielles en termes de poids et à environ un tiers en termes de valeur nominale débarquée.

Des estimations plus récentes s'appuient sur le travail de Bob Gillett⁵. La production des pêcheries artisanales côtières (vivrières et commerciales) pour la région est estimée à 10 000 tonnes, pour une valeur d'au moins 272 millions de dollars É.-U. pour les économies des îles du Pacifique. On estime que cette valeur locale est 30 % supérieure à la contribution combinée des pêcheries industrielles locales (en majorité thonières) aux économies insulaires océaniques. Par rapport aux chiffres de 1996 fournis ci-dessus, les prises totales de thon dans les îles du Pacifique ont atteint 1 755 000 tonnes en 2010, pour une valeur débarquée de 2,2 milliards de dollars É.-U. environ. En résumé, à la fin des années 2000, les prises artisanales se chiffraient à environ un seizième des captures industrielles en termes de poids et à environ un huitième en termes de valeur nominale débarquée.

Ces quinze dernières années, on estime que ni le volume ni la valeur du secteur de la pêche artisanale dans les îles du Pacifique n'ont significativement augmenté, alors que les pêcheries industrielles se sont nettement développées.

Cependant, en termes de valeur, la majorité des prises de thon débarquées sont à mettre à l'actif des navires étrangers qui pratiquent le gros de la pêche au thon. C'est donc la contribution des pêcheries thonières industrielles locales aux économies des îles du Pacifique qui peut être directement comparée à la valeur des pêcheries artisanales côtières. En termes d'avantages directs pour les États et Territoires insulaires océaniques, les grandes pêcheries de thon demeurent à la traîne par rapport aux pêcheries artisanales.

Bien sûr, la marge d'accroissement des avantages tirés du thon est bien supérieure à celle des pêcheries artisanales, d'autant que les pays océaniques sont de plus en plus engagés dans la pêche industrielle et la transformation du thon, activités qui étaient jusqu'à présent l'apanage quasi-exclusif des pays bordant le bassin Pacifique.

³ Dalzell P.J., Adams T.J.H. and Polunin N. 1996. Coastal Fisheries of the Pacific Islands. *Oceanography and Marine Biology: An Annual Review* 34:395-531

⁴ Données provenant du système d'interrogation de la base de données de prises et d'effort de la CPS. Notons que la zone couverte par l'estimation ne comprend que les ZEE des îles du Pacifique et les hautes mers adjacentes et non celles des États non membres de la CPS.

⁵ Gillett R. 2009. Fisheries in the economies of Pacific Island Countries and Territories. Pacific Studies Series, Asian Development Bank, World Bank, Forum Fisheries Agency, Secretariat of the Pacific Community, and Australian Agency for International Development. 520 p.

Types de pêcheries artisanales océaniques

La structure générale des pêcheries artisanales n'a pas beaucoup évolué dans les îles du Pacifique depuis l'évaluation de Dalzell et al. en 1996 (voir note de bas de page 4), mais des travaux récents — malgré un axe de recherche résolument centré sur les pêcheries thonières, industrielles, hauturières — ont permis de recueillir des informations plus détaillées. Citons notamment le travail de Bob Gillett sur la contribution des pêcheries aux économies océaniques (voir note de bas de page 6), les rapports sur l'état des ressources récifales dans les îles du Pacifique établis pour la période 2002–2007 par la Section science et gestion halieutiques côtières de la CPS⁶, et l'étude de 2010 intitulée «L'avenir de la pêche en Océanie»⁷.

Les pêcheries artisanales suivantes sont les plus communément rencontrées dans les îles du Pacifique :

- **Pêche alimentaire de poissons de récif, multispécifique, pratiquée depuis un bateau.** Elle peut être commerciale, vivrière ou mixte. Les bateaux peuvent être des pirogues à rames ou à voile ou de petits bateaux in-bords ou hors-bords. La pêche est généralement pratiquée à la ligne ou au filet maillant et vise des espèces diverses. Ces pêcheries constituent la principale source domestique de protéines pour les Océaniens, en particulier dans les zones rurales. Toutefois, les poissons sont de plus en plus transportés vers les marchés urbains ou, en particulier au nord de la Micronésie, vers les pays insulaires voisins.
- **Pêche au harpon.** Elle se pratique généralement en bateau lorsqu'elle est commerciale et vise les poissons les plus cotés sur le marché. Elle est cependant souvent limitée à la subsistance et pratiquée depuis le rivage. De nombreuses îles du Pacifique ont interdit l'utilisation du scaphandre autonome pour la pêche au harpon, car



Des pirogues à rames ou à moteur sont utilisées dans presque toutes les îles du Pacifique, y compris à Tarawa, Kiribati, où cette photo a été prise (image: M. Kronen).



La pêche au harpon semble inoffensive lorsqu'elle est pratiquée à des fins de subsistance, mais elle peut être destructrice lorsqu'elle atteint une envergure commerciale et est pratiquée la nuit (photo: J. Applebaum).

cette pêche commerciale, en particulier lorsqu'elle est pratiquée de nuit, a engendré une diminution rapide des stocks, surtout des grands lutjanidés, serranidés et scaridés. Toutefois, la pêche au harpon peut être extrêmement sélective et permet également de cibler efficacement les acanthuridés et les balistidés, qui, quoique moins appréciés de nombreux consommateurs, sont généralement plus abondants et résistants.

- **Pêche à pied et autres types de pêche récifale et lagunaire sans bateau, notamment la pêche à la ligne à main, les traditionnels parcs à poissons et le rabattage des poissons avec des feuilles.** Ce sont généralement les types de pêches auxquels les femmes participent le plus dans les îles du Pacifique.
- **Pêche en eau douce.** Son étendue est limitée, sauf en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Dans certaines pêcheries, des casiers à anguilles sont placés, mais dans la plupart des îles du Pacifique, les cours d'eau ou les lacs d'eau douce ne sont pas étendus, et nombre de ces cours d'eau douce sont infiltrés — et parfois envahis — par le tilapia du Mozambique, qui n'est pas un poisson de bouche prisé. Néanmoins, les coquillages d'eau douce sont consommés ou commercialisés en grand nombre aux Fidji et dans certaines régions de Mélanésie et sont souvent pêchés par les femmes.
- **Pêche d'exportation de poissons d'aquarium vivants (qui ne recoupe généralement pas la pêche alimentaire).** Elle est habituellement pratiquée dans des conditions strictes de gestion et est florissante dans diverses régions, en particulier celles dotées de liaisons aériennes adaptées.
- **Pêche d'exportation de poissons de bouche vivants.** À destination principale de la Chine et de Taiwan, ce type de pêche est bien moins pratiqué que par le passé. Il semblerait que ce ne soit pas dû simplement à une

⁶ Voir le site de la CPS sur le Programme pêche côtière (<http://www.spc.int/coastfish/fr>), où tous les rapports référencés dans ce document sont disponibles en ligne.

⁷ Gillett R. and Cartwright I. (2010). L'avenir de la pêche en Océanie. Nouméa, Nouvelle-Calédonie: Secrétariat général de la Communauté du Pacifique. 139 p

surexploitation, mais plutôt aux conditions strictes imposées par les États océaniques afin de maintenir la viabilité de ces pêcheries, qui sont étroitement liées aux pêcheries alimentaires locales. Les protagonistes étrangers peuvent de moins en moins « se remplir rapidement les poches ».

- **Pêche d'exportation de produits autres que le poisson, qui vise généralement des produits relativement non périssables tels que la bêche-de-mer, des coquilles de troca et des algues sauvages.** Elle est généralement pratiquée par des pêcheurs à pied et des plongeurs locaux qui vendent leurs prises à des intermédiaires et des exportateurs centralisés, travaillant uniquement à des fins commerciales. Bien que leur portée soit limitée, certaines de ces pêcheries peuvent revêtir une importance économique extrêmement importante dans certains pays et nombre d'entre elles pâtissent d'une surpêche parfois sévère.
- **Pêche à la ligne du vivaneau (lutjanidés des pentes récifales externes et des monts sous-marins), principalement à destination des marchés locaux.**
- **Pêche côtière palangrière de thon destiné à l'exportation (principalement le germon, le thon obèse et le thon jaune).** La distinction entre ce type de pêche et la pêche au thon industrielle n'est pas claire. Ces pêcheries peuvent peut-être être classifiées dans la catégorie « pêche industrielle », d'autant qu'elles sont gérées selon les mêmes mécanismes.

À travers le travail qu'elle engage pour aider les services des pêches océaniques à élaborer des systèmes, à harmoniser leurs méthodes, et à analyser et à compiler les résultats du suivi des pêcheries côtières nationales, la CPS devrait pouvoir évaluer

régulièrement le statut des pêcheries côtières et artisanales au niveau régional. Ce travail s'apparenterait aux évaluations régulières qu'elle produit déjà pour les pêcheries hauturières, et qui portent notamment sur l'évolution des indicateurs de biomasse et des taux de mortalité due à la pêche par rapport aux points de référence fixés, pour les ressources menacées. Pour les pêcheries artisanales, d'autres indicateurs liés à des points de référence socioéconomiques (tels que les indices de sécurité alimentaire, les rapports hommes-femmes et les prix locaux des poissons) pourraient également revêtir une importance centrale.

Initiatives de conservation et de gestion dans les pêcheries artisanales océaniques

Bien que le résumé ci-dessus donne à penser que la conservation des pêcheries artisanales océaniques est plus effective que dans d'autres régions en développement, tout n'est pas rose et la dépendance extrême des petits États insulaires du Pacifique à l'égard de la pêche impose de trouver une solution à tout problème qui pourrait survenir. Les efforts des îles du Pacifique se concentrent notamment sur les questions suivantes :

Aires marines protégées: Dans de nombreuses îles du Pacifique, des moratoires sont occasionnellement imposés sur tous ou certains types de pêche. Cette tradition cadre avec le concept moderne d'aire marine protégée, que de nombreux pays océaniques ont accueilli avec enthousiasme, non seulement parce qu'il permet de créer des zones refuges biologiques, mais également parce qu'il s'agit d'un stimulus législatif vers une gestion communautaire dans les régions



En dehors du poisson, le troca et la bêche-de-mer sont, d'un point de vue économique, les principales ressources marines de la plupart des îles du Pacifique (images : K. Pakoa (gauche) et E. Tardy (droite)).

où les droits fonciers traditionnels s'effritent. Dans certains pays, les frayères des poissons récifaux peuvent également être protégées lors des périodes délicates de l'année.

Autres moyens d'existence: Là où les ressources côtières subissent une pression importante et là où des limites ont été introduites, plusieurs stratégies peuvent être adoptées pour proposer, selon la zone, de nouveaux moyens d'existence aux pêcheurs :

- **Dispositifs côtiers de concentration du poisson (DCP):** Depuis quarante ans, ils sont installés dans de nombreuses îles du Pacifique afin de permettre en particulier aux artisans pêcheurs de cibler de manière plus rentable les ressources pélagiques généralement plus abondantes et plus aisément viables que les espèces benthiques et récifales. Face aux préoccupations récentes sur le rôle des DCP océaniques dérivants dans la surpêche du thon obèse et l'augmentation des prises accessoires par les senneurs, il convient de bien faire la distinction entre les DCP côtiers ancrés utilisés dans les pêcheries artisanales et les DCP hauturiers dérivants utilisés dans les pêcheries industrielles^{8,9,10}.
- **Pêche sur radeau *bagan* de petites espèces pélagiques (sardines, comètes, anchois, fusiliers, etc.):** À l'instar du DCP, cette technique innovante nous vient d'Asie du Sud-est. Des essais sont actuellement menés à bien aux Îles Marshall¹¹. Tout comme pour toute autre méthode de pêche, toute surexploitation peut être contreproductive, mais la pêche au *bagan* vise actuellement des ressources peu utilisées dans les îles du Pacifique et susceptibles de servir d'appâts vivants. Les petits pélagiques pourraient ainsi redonner des couleurs et une viabilité économique aux canneurs ciblant la bonite et élargir le choix de poissons de bouche pour le consommateur. À la différence de la pêche d'appâts par les thoniers canneurs, qui a soulevé une série de questions sociales dans une période d'essor de la pêche à la canne dans les îles du Pacifique, ces radeaux de pêche d'appâts seraient exploités par des détenteurs de droits de pêche ou les communautés locales elles-mêmes.
- **Tourisme aquatique:** Dans plusieurs îles du Pacifique, il a été montré que les ressources marines littorales ont plus de valeur lorsqu'elles sont considérées comme des ressources non halieutiques ou comme le moteur touristique de la pêche sportive ou au gros. Bien que, souvent, ces possibilités ne puissent être exploitées que lorsque le tourisme est déjà bien développé, comme à Palau ou en Polynésie orientale, dans certaines zones le tourisme spécialisé peut prendre son essor grâce à des ressources marines très prisées. Citons notamment la pêche sportive à la canne de bananes de mer basée sur le principe de remise à l'eau à Kiritimati, à Kiribati.



*Petits bassins aquacoles en Papouasie-Nouvelle-Guinée
(image: Ben Ponia).*

- **Aquaculture en petits bassins:** La CPS en fait la promotion, parce que c'est une alternative à la pêche alimentaire récifale et qu'elle contribue au renforcement de la sécurité alimentaire face au changement climatique. Dans la plupart des îles du Pacifique, l'aquaculture n'est pas une tradition de longue date, car les ressources pélagiques récifales et littorales fournissent généralement l'essentiel des protéines. Toutefois, avec la croissance démographique, ce n'est désormais plus le cas dans de nombreuses régions, en particulier les zones périurbaines.

Gestion communautaire: La CPS et la plupart des gouvernements océaniques en sont de fervents défenseurs lorsque ces traditions ne sont pas encore bien ancrées. En général, les pouvoirs publics des petits États insulaires en développement sont, en l'état actuel des choses, mal équipés pour gérer directement les pêcheries artisanales récifales et lagunaires, avec leurs myriades de points de débarquement et leurs centaines d'espèces. La gestion durable ne pourra probablement être efficace que si une partie des responsabilités de gestion est décentralisée vers les communautés locales. Selon la solidité des mécanismes traditionnels, cette dévolution peut être aisée ou nécessiter un suivi et un soutien étroits. Depuis quelques années, on constate cependant une résurgence notable de la gestion communautaire des pêcheries artisanales dans diverses régions, après un déclin général, durant les dernières décennies du XX^e siècle.

Interdiction du scaphandre autonome et de la pratique nocturne pour la pêche au harpon: Où qu'elle soit pratiquée, la pêche au harpon en plongée autonome, en particulier nocturne, semble soulever des problèmes, notamment pour les plus grands prédateurs des populations halieutiques récifales. Les lampes sous-marines et le matériel de plongée modernes ont rendu la pêche au harpon beaucoup

⁸ http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/Brochures/Anon_12_PolicyBrief19_FADs_VF.pdf http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/InfoBull/FishNews/137/FishNews137_36_Adams.pdf

¹⁰ http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/InfoBull/FishNews_VF/137/FishNews137_36_Adams_VF.pdf

¹¹ http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/InfoBull/FishNews_VF/136/FishNews136x_14_Bagan_VF.pdf

¹² Voir Gillett R. and Moy W. 2006. Spearfishing in the Pacific Islands: Current status and management issues [IP7]. Nouméa, Nouvelle-Calédonie: Secrétariat général de la Communauté du Pacifique. 5e Conférence des Directeurs des pêches, Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 3-7 avril 2006. 77 p. (www.spc.int/digitalibrary/doc/fame/meetings/hof/5/ip7.pdf)

plus efficace⁵, et de nombreuses îles du Pacifique ont interdit l'utilisation du scaphandre autonome dans le cadre de leur stratégie de réduction de la surpêche de certaines espèces.

Questions plus générales

Évaluation des progrès dans les pêcheries artisanales:

Toute stratégie, plan ou politique nécessite de connaître le point de départ (là où nous sommes) et ce à quoi nous voulons arriver (objectif) et de trouver un moyen d'évaluer les progrès enregistrés dans la réalisation de cet objectif. Le problème avec les pêcheries artisanales des îles du Pacifique, c'est que peu de statistiques permettent de définir ce point de départ et cet objectif et que peu de programmes de suivi peuvent évaluer les progrès à un niveau de fréquence et de précision suffisant pour appuyer la planification nationale. Cela est en partie dû au fait que de nombreuses pêcheries sont gérées au niveau local ou communautaire et ont peu besoin de statistiques formelles. Il n'en demeure pas moins que les gouvernements doivent savoir ce qu'il s'y passe. Ils peuvent être tenus d'intervenir lorsque la gestion communautaire est inefficace à cause de facteurs extérieurs ou de conflits et devoir faire rapport des progrès à la FAO conformément au Code de conduite pour une pêche responsable.

Vulnérabilité aux guerres, aux conflits civils, au changement climatique et aux catastrophes naturelles:

La région océanique connaît une paix relative. Si les cyclones et les tsunamis peuvent causer des dégâts importants, le degré de dévastation n'est généralement pas aussi élevé que dans d'autres régions en développement. En termes relatifs, il est donc possible que les effets potentiels du changement climatique soient plus importants dans cette région que ceux des catastrophes naturelles ou sociales. Cependant, l'impact climatique qui pèse sur les pêcheries artisanales océaniques est probablement moins rapide que l'évolution sociale et démographique.

Conditions sociales: Dans la plupart des sociétés océaniques, la pêche est un moyen de subsistance respecté. Sa pratique demande du courage et constitue la principale source de protéines de nombreuses communautés. Par ailleurs, elle renforce leurs liens avec la mer. Dans les îles du Pacifique, il est généralement inutile de sensibiliser la population aux conditions de vie des pêcheurs. Chaque famille en compte habituellement au moins un.

Cependant, là où les traditions sont en déliquescence, des problèmes peuvent survenir. L'urbanisation et la migration des jeunes des zones rurales vers les villes dans l'espoir d'une vie meilleure sont sources de difficultés dans les pêcheries, tant pour la communauté détentrice des droits de pêche que pour les nouveaux venus qui doivent les négocier afin de pouvoir se nourrir. Et une densité démographique élevée met souvent en péril les ressources halieutiques proprement dites.

Contrairement au projet de directives pour des pêches artisanales durables de la FAO, ce document succinct se concentre sur les pêcheurs et la capture plutôt que sur les

travailleurs du poisson et le secteur de la transformation. En effet, l'emploi rémunéré n'est pas une caractéristique majeure des pêcheries artisanales insulaires océaniques (même si c'est le cas des pêcheries industrielles). Toutefois, dans certaines filières artisanales, telles que la pêche de poissons d'aquarium et l'exportation d'invertébrés, l'emploi ou les accords contractuels sont la norme. L'attention doit donc se porter sur les droits, les conditions et la santé des pêcheurs. Dans certaines régions, l'utilisation d'appareils respiratoires sous-marins est responsable de nombreux dommages physiques, voire de décès, et les prêts concédés par les exportateurs pour l'achat d'engins de pêche ou de moteurs hors-bords peuvent être difficiles à rembourser. Par ailleurs, les contrats avec des collectionneurs de poissons d'aquarium peuvent être inéquitable.

Répartition des rôles selon le sexe:

Elle varie selon le pays. La CPS a compilé les résultats de ses études sur la pêche au sein des ménages, réalisées dans les villages de 17 groupes d'îles du Pacifique de 2003 à 2007¹³. Si l'on envisage l'ensemble des pêcheries de ces villages, on obtient entre 80 % d'hommes en Polynésie française, dans les États fédérés de Micronésie, au Samoa et à Tuvalu et 50 % environ aux Fidji, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, à Wallis et Futuna et à Vanuatu. Cependant, ces études ne tiennent généralement pas compte de la pêche artisanale commerciale et urbaine. Si l'on envisage l'ensemble de la région, les hommes pratiquent principalement la pêche en bateau et les femmes, le ramassage sur le récif.

En ce qui concerne l'après récolte, on dispose de peu d'informations quantitatives sur la participation des hommes et des femmes, à part celles relatives à la transformation des captures industrielles, dont les femmes composent l'essentiel de la main-d'œuvre. Au sein des pêcheries artisanales, les travailleurs du secteur de la pêche ne sont pas aussi majoritaires que dans d'autres régions.

Conclusion

En espérant avoir évité l'écueil de la dogmatisation, je me suis efforcé dans cet article de décrire les principales caractéristiques des pêcheries artisanales dans la zone d'intervention de la CPS et d'attirer l'attention sur quelques-unes des principales divergences entre l'Océanie et les pêcheries artisanales classiques d'autres régions en développement.

En tête de ces différences se trouvent probablement le statut relativement élevé des pêcheurs, la présence plus forte de droits de pêche ou de propriété et le fait que la consommation locale prenne le pas sur la vente. Les pêcheurs de la région océanique se réjouissent de participer aux négociations portant sur une série de directives internationales tenant compte de leurs caractéristiques particulières au lieu de cibler exclusivement les problèmes identifiés par les régions continentales en développement. Si ces régions sont peuplées, la pêche artisanale n'y est pas omniprésente dans la culture, la nutrition et l'économie nationales comme dans de nombreuses îles du Pacifique.

¹³ Kronen M. et Vunisea A. 2009. Incidence de la pêche et sécurité alimentaire – Différenciation des pratiques de la pêche de poisson selon le sexe et les groupes culturels dans les États et Territoires insulaires océaniques et dans les groupes culturels auxquels ils appartiennent. HINA, Les femmes et la pêche, bulletin d'information 19:3-10. (http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/InfoBull/WIF_VF/19/WIF19VF.pdf)